



ALLIANCE DÉMOCRATIQUE AFRICAINE POUR LA LIBERTÉ ET LE PROGRÈS

ADAFP

NOTE DE POLITIQUE

La xénophobie en Afrique du Sud : Pourquoi l'intégration africaine est la seule réponse durable

Publié par l'Alliance Démocratique Africaine pour la Liberté et le Progrès (ADAFP)

Juin 2026

PROJET CONFIDENTIEL — POUR DIFFUSION AU SEIN DES ORGANISATIONS MEMBRES ET PARTENAIRES DE L'ADAFP

PRÉAMBULE

L'Alliance Démocratique Africaine pour la Liberté et le Progrès (ADAFP) est une alliance démocratique continentale regroupant plus de 45 partis politiques et mouvements dans 25 pays africains, engagés en faveur des idéaux de liberté individuelle, de justice sociale, d'État de droit et de solidarité panafricaine. L'ADAFP est un ardent défenseur de l'accélération de l'intégration africaine et a constamment plaidé pour la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux à travers le continent, considérée comme un droit fondamental et un impératif économique.

Cette note de politique aborde l'une des crises les plus urgentes menaçant le projet démocratique africain : les vagues récurrentes et croissantes de violence xénophobe en Afrique du Sud. L'ADAFP ne considère pas cette crise comme un simple problème d'ordre public interne. Nous la percevons comme un défi politique, économique et civilisationnel — un défi qui frappe au cœur du programme d'intégration continental, fragilise la démocratie libérale, nuit à la réputation internationale de l'Afrique du Sud et cause des préjudices mesurables à son économie, à son secteur touristique et à ses relations commerciales et diplomatiques avec ses partenaires africains.

Cette note s'appuie sur **la déclaration officielle de l'ADAFP condamnant la violence anti-immigrés en Afrique du Sud** (publiée en mai 2026), la **déclaration de l'ADAFP à l'occasion de la Journée de l'Afrique** (25 mai 2026), la première édition de la **Revue de l'intégration africaine**, le **discours du Dr Mmusi Maimane à l'occasion de la Journée de l'Afrique** au précinct de Constitution Hill, le **Rapport annuel de l'ADAFP sur la sécurité et la démocratie en Afrique 2026**, ainsi que sur un ensemble de travaux académiques et de politique publique. Elle démontre que l'intégration africaine profonde — et non les murs, les expulsions ou la violence des groupes d'autodéfense — est la seule voie capable de s'attaquer aux racines structurelles de la xénophobie, tout en apportant la prospérité aux Sud-Africains et à l'ensemble des Africains.

I. LA CRISE : LA XÉNOPHOBIE COMME MENACE SYSTÉMIQUE POUR L'AFRIQUE DU SUD

1.1 L'ampleur et les caractéristiques de la violence

La xénophobie en Afrique du Sud n'est pas un phénomène nouveau. Depuis la transition démocratique de 1994, les violences contre les ressortissants étrangers — en particulier les migrants africains — sont devenues une caractéristique tragiquement récurrente de la vie sud-africaine. Les épisodes majeurs de 2008 (au moins 62 personnes tuées), 2015, 2019 et désormais la crise en escalade de 2025-2026 suivent un cycle bien documenté : anxiété économique, boucs émissaires politiques, mobilisation de groupes d'autodéfense, ambivalence de l'État et violences sporadiques, suivis d'une réponse institutionnelle insuffisante.

La phase la plus récente est qualitativement plus alarmante. Les organisations de recherche qui suivent les incidents de discrimination xénophobe ont documenté **406 incidents vérifiés entre 2022 et 2025**, dont **151 incidents rien qu'en 2025** — le chiffre annuel le plus élevé jamais enregistré. Au cours des cinq premiers mois de 2026, 22 incidents supplémentaires ont été vérifiés, dont 14 attaques violentes survenues directement à la suite de manifestations anti-migrants. Au moins quatre personnes ont été tuées au cours de cette période, et des centaines d'autres ont été déplacées de leurs domiciles, commerces et lieux de travail.

Des organisations anti-immigrés telles qu'**Operation Dudula** (désormais enregistrée comme parti politique) et **March and March** ont organisé des blocages systématiques d'établissements de santé publique au KwaZulu-Natal, au Limpopo, au Mpumalanga et au Gauteng, privant les migrants d'accès à

moins 53 cliniques. Il ne s'agit pas d'actes spontanés de frustration communautaire. Ce sont des campagnes organisées et politiquement orchestrées qui exploitent délibérément les préoccupations légitimes du public concernant la prestation de services et le chômage.

1.2 Les facteurs structurels : l'échec de la gouvernance, et non l'immigration

L'ADAFP note avec une profonde inquiétude la tendance bien documentée des acteurs politiques sud-africains — y compris au plus haut niveau gouvernemental — à attribuer les problèmes structurels du pays à la présence de ressortissants étrangers. Les données probantes ne soutiennent pas ce récit.

L'Afrique du Sud fait face à des défis socioéconomiques réels et graves : un taux de chômage d'environ **32,9 % chez les jeunes en 2025**, une croissance économique faible atteignant à peine **1 % en moyenne entre 2012 et 2021**, une criminalité croissante, des inégalités qui se creusent et un échec persistant de la prestation de services publics. Ces maux sont le produit de décennies d'échec de la gouvernance, de corruption, d'insuffisance des investissements dans le capital humain et d'une structure économique non réformée qui continue d'exclure la majorité de la population.

Les recherches montrent systématiquement que les citoyens qui expriment un sentiment anti-immigrés sont, au fond, frustrés par les **défaillances du gouvernement** et non pas animés d'une hostilité ethnique authentique envers les étrangers. Le fait de désigner les migrants comme responsables de la criminalité, du chômage et de la rareté des ressources est ce que les chercheurs décrivent comme le résultat de **faux récits promus dans des conditions de rareté économique** — des récits qui redirigent commodément la colère publique de l'État et de ses défaillances vers une population vulnérable incapable de se défendre politiquement.

« L'instrumentalisation de l'immigration illégale comme menace pour la sécurité nationale, qui repose souvent sur des allégations infondées concernant la criminalité inhérente des ressortissants étrangers, confère un vernis officiel à une xénophobie gouvernementale profondément enracinée. » — Southern African Migration Project

1.3 La complicité de l'État : une urgence démocratique

L'évolution la plus alarmante du cycle 2025-2026 est peut-être la preuve croissante d'une **complicité de l'État** dans la violence xénophobe — non pas simplement par inaction, mais par la légitimation active des mouvements anti-migrants.

Les chercheurs qui ont fondé Xenowatch et le Mobility Governance Lab — qui étudient la mobilisation xénophobe en Afrique du Sud depuis plus de 20 ans — ont documenté que la xénophobie en Afrique du Sud n'est pas simplement un phénomène populaire alimenté par des communautés frustrées. C'est une **entreprise politique co-produite par des groupes d'autodéfense et l'État** à travers des actes de commission et d'omission. Cela comprend : l'absence de réprimande à l'égard de ceux qui excluent par la violence ; des politiques et pratiques migratoires qui diabolisent les ressortissants étrangers ; et la légitimation politique accordée aux organisations anti-migrants.

Le 25 mai 2026 — le jour de la Journée de l'Afrique — de hauts responsables gouvernementaux ont tenu une réunion de haut niveau à l'Union Buildings avec la direction de March and March et d'organisations similaires. En accordant à ces groupes l'accès aux plus hautes fonctions politiques, l'État leur a conféré une légitimité, permettant à leurs ultimatums d'être diffusés à la télévision nationale et à la radio comme s'ils représentaient des exigences politiques légitimes. Le service de police (SAPS) et la police métropolitaine auraient conclu des accords informels de non-ingérence dans les opérations de March and March dans certaines zones.

La principale réponse politique du gouvernement — le **Plan d'action national pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée** — a été décrite par des analystes indépendants comme étant, en substance, un plan d'action sans plan. Sur ses 67 pages, neuf seulement décrivent des actions concrètes. Il privilégie l'éducation du public et les dialogues plutôt que le démantèlement des réseaux criminels et des formations politiques qui organisent la violence xénophobe

et en profitent. Sa plus grande initiative opérationnelle, **Operation Fiela**, a abouti à ce que des policiers extorquent des pots-de-vin à des migrants, à une perte d'activité économique et de recettes fiscales, et à une réduction marginale du nombre de migrants en situation irrégulière — au détriment des valeurs constitutionnelles de l'Afrique du Sud et de son image internationale.

Cette situation constitue une urgence démocratique. Comme l'ADAFP l'a déclaré dans sa déclaration officielle de mai 2026, lorsqu'un gouvernement condamne simultanément la violence xénophobe et valide le cadre politique qui l'engendre, il crée les conditions dans lesquelles la prochaine flambée de violence est inévitable — et survient sans la volonté politique nécessaire pour la prévenir.

II. LES DOMMAGES ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET COMMERCIAUX

2.1 Le contrecoup continental

Les conséquences de la crise xénophobe en Afrique du Sud s'étendent bien au-delà de ses frontières. Le contrecoup continental face aux violences de 2025-2026 menace l'industrie touristique de l'Afrique du Sud, ses relations commerciales, sa position diplomatique et son environnement d'investissement. Plusieurs gouvernements africains — dont le Ghana, le Nigeria, le Mozambique et le Malawi — ont été contraints d'assister ou d'évacuer leurs ressortissants victimes de violences anti-immigrés. Au Ghana, des manifestations publiques ont appelé le gouvernement à reconsidérer les intérêts commerciaux majeurs de l'Afrique du Sud, notamment les opérations minières de Gold Fields.

L'Afrique du Sud a accueilli **10,5 millions de touristes en 2025**, les voyageurs africains représentant **quatre arrivées sur cinq**, principalement en provenance des pays de la SADC et de plus en plus du Kenya et du Ghana. Les violences à Johannesburg, au Cap et à Durban ont alarmé les professionnels du tourisme car ces villes constituent précisément les principales destinations des visiteurs africains. Le secteur touristique contribue à hauteur d'environ **9 % au PIB de l'Afrique du Sud** et soutient **plus d'un million d'emplois**. Chaque flambée de violence xénophobe — diffusée sur les réseaux sociaux et les médias internationaux — agit comme un repoussoir pour les visiteurs et les investisseurs africains.

Des recherches académiques de l'Université de Johannesburg (2024) ont confirmé que **la xénophobie a rendu l'Afrique du Sud sensiblement moins attractive comme destination touristique**, entraînant une perte de revenus vérifiable. La xénophobie contredit l'image que l'Afrique du Sud cherche à promouvoir — celle d'une « nation arc-en-ciel » et d'un foyer spirituel de l'**Ubuntu** — une contradiction qui n'échappe ni aux visiteurs africains, ni aux gouvernements, ni aux investisseurs.

2.2 Le commerce et l'investissement en péril

L'Afrique du Sud est **le plus grand investisseur sortant parmi les pays africains** et le premier exportateur continental de produits manufacturés — véhicules, machines, produits alimentaires transformés, équipements électriques. Elle est le seul pays africain individuellement représenté au G20 et une voix de premier plan au sein des BRICS+. Elle est, à tous égards, l'ancre économique de l'Afrique australe et l'une des principales destinations d'investissement du continent.

Cette position est désormais soumise à une menace structurelle. Des critiques et des chefs d'entreprise à travers le continent préviennent que les flambées répétées de violences xénophobes risquent de saper les relations commerciales et d'investissement de l'Afrique du Sud avec ses partenaires africains. La crise met à l'épreuve — et pourrait à terme miner — la confiance et la connectivité interpersonnelle sur lesquelles repose l'intégration économique.

Il est profondément ironique que la propre stratégie commerciale de l'Afrique du Sud se soit, ces dernières années, orientée résolument vers **l'élargissement de l'accès au marché africain** — précisément parce que ses marchés d'exportation traditionnels sont de plus en plus contraints. Les exportations de véhicules vers le continent africain ont progressé de **12,4 % en 2024** ; la ZLECAf offre à l'Afrique du Sud l'accès à un

marché de 54 pays représentant 3 400 milliards de dollars. Pourtant, les violences xénophobes contre les ressortissants africains corrodent précisément la bonne volonté, les relations diplomatiques et la solidarité panafricaine dont dépend l'élargissement de cet accès au marché africain.

2.3 Le dividende démocratique en jeu

La xénophobie, telle qu'elle a évolué en Afrique du Sud, constitue une menace directe pour la démocratie constitutionnelle libérale du pays. La normalisation de l'application de la loi sur l'immigration par des groupes d'autodéfense — en dehors de tout cadre constitutionnel, sans contrôle judiciaire et avec l'acquiescement de la police — représente une érosion fondamentale de l'État de droit. Lorsque des groupes armés peuvent bloquer des cliniques de santé publique, expulser des personnes de leurs domiciles sous la menace de la violence et lancer des ultimatums à des ministres qui obtempèrent, l'ordre constitutionnel est vidé de sa substance de l'intérieur.

Plus largement, la militarisation du sentiment anti-migrants comme stratégie politique — inaugurée par des mouvements comme Operation Dudula mais adoptée de plus en plus par des partis dominants — introduit la logique de l'exclusion ethnique dans la vie politique démocratique de l'Afrique du Sud. C'est précisément le « langage de la démocratie utilisé contre la démocratie » que des chercheurs ont identifié comme caractéristique des mouvements d'extrême droite et populistes contemporains à l'échelle mondiale. Il exploite les formes démocratiques (manifestations, organisations civiques, inscription sur les listes électorales) pour saper les normes démocratiques (droits, égalité, dignité, procédure régulière).

L'ADAFP affirme que l'Afrique du Sud ne peut pas construire un continent prospère, intégré et sans frontières dans le cadre d'Agenda 2063 si les défis socioéconomiques sont autorisés à détruire l'avenir commun des Africains qui vivent et travaillent de part et d'autre des frontières.

III. LA POSITION DE L'ADAFP : L'HISTOIRE ET LES LEÇONS À RETENIR

3.1 La déclaration officielle de l'ADAFP, mai 2026

Entre le 2 et le 4 mai 2026, l'ADAFP a publié une condamnation continentale formelle de la vague de protestations anti-immigration et d'attaques violentes contre les ressortissants africains en Afrique du Sud. Signée par le Secrétaire général **Eddie D. Jarwolo** et publiée depuis Casablanca et Johannesburg, cette déclaration reflétait le rôle de l'ADAFP en tant qu'organisation continentale fondée sur les idéaux de liberté individuelle, de justice sociale et de panafricanisme. L'ADAFP a exprimé sa « profonde déception » face à l'hostilité croissante envers les migrants africains et averti que ces actes « sapent directement l'esprit d'unité et de coopération essentiels à l'avenir du continent ».

La déclaration avançait trois arguments fondamentaux. Premièrement, que l'Afrique du Sud a à la fois le droit et la responsabilité de faire appliquer la loi sur l'immigration — mais que la violence des groupes d'autodéfense et l'hostilité ne constituent pas une application légale de la loi. « La réponse au désordre n'est pas les frontières ouvertes ni la violence des groupes d'autodéfense, mais une application légale, transparente et humaine de la loi. » Deuxièmement, que reprocher aux migrants le chômage, la criminalité et les défaillances de la prestation de services est intenable et détourne l'attention du public des défaillances plus profondes de la gouvernance et de la stagnation économique. Troisièmement, que les dirigeants africains doivent s'attaquer aux problèmes structurels — inégalités, corruption, opportunités économiques limitées — qui alimentent le sentiment anti-migrants, plutôt que de les exploiter à des fins politiques.

De manière cruciale, la déclaration tirait des leçons de l'histoire. L'ADAFP a spécifiquement évoqué **l'Ordonnance sur la conformité des étrangers du Ghana de 1969** et **l'expulsion par le Nigeria en 1983** de migrants en situation irrégulière — deux épisodes qui ont entraîné des conséquences humanitaires et

économiques désastreuses pour les pays expulseurs, et pas seulement pour les expulsés. L'Afrique du Sud ne doit pas répéter ces erreurs historiques.

3.2 La déclaration de l'ADAFP à l'occasion de la Journée de l'Afrique et la Revue de l'intégration africaine, mai 2026

À l'occasion de la Journée de l'Afrique (25 mai 2026), l'ADAFP a publié à la fois une déclaration continentale et la **première édition de la Revue de l'intégration africaine** — une nouvelle publication périodique consacrée à l'évaluation de l'état de l'unité africaine et à la formulation de propositions concrètes pour son approfondissement. Le Président de l'ADAFP et dirigeant de BOSA, **Dr Mmusi Maimane**, a prononcé un important discours à Constitution Hill, à Johannesburg, intitulé « *L'Afrique du Sud, l'Afrique et l'avenir de la migration : répondre à la xénophobie par le droit, le leadership et une vision continentale.* »

Dans la Revue de l'intégration africaine, l'ADAFP a présenté un programme ambitieux : l'**accélération de l'intégration économique et politique africaine**, avec des propositions spécifiques visant à établir un marché africain unifié d'ici **2031**, à abolir les exigences de visa pour tous les Africains se déplaçant en Afrique d'ici **2031**, et à renforcer l'architecture institutionnelle de l'Union africaine afin de rendre l'intégration irréversible. L'ADAFP a salué la **République du Togo, le Ghana et la République du Congo** pour leur décision, annoncée ce mois-là, de supprimer les conditions de visa et les frais pour tous les ressortissants africains — un modèle concret à suivre pour les autres.

Le Rapport 2026 de l'ADAFP sur la sécurité et la démocratie en Afrique, qui a évalué la xénophobie comme l'un des risques de régression démocratique les plus dangereux du continent, a également appelé à un engagement renouvelé en faveur de l'intégration continentale à travers la ZLECAf et les cadres d'Agenda 2063 de l'UA.

3.3 La position de l'ADAFP sur la libre circulation comme valeur libérale

L'engagement de l'ADAFP en faveur de la libre circulation des personnes en Afrique n'est pas simplement une réponse tactique à la xénophobie. C'est un principe libéral et panafricain fondateur. En tant qu'alliance démocratique libérale, l'ADAFP considère que la liberté individuelle de circulation — y compris la liberté de rechercher de meilleures opportunités économiques au-delà des frontières — est un droit humain fondamental. C'est également le socle du dynamisme économique : **la mobilité de la main-d'œuvre, le transfert de connaissances, l'entrepreneuriat transfrontalier et la pollinisation croisée des cultures et des idées** sont la sève de tout espace économique véritablement intégré.

L'ADAFP note également que la libre circulation des personnes est une **obligation juridique** à laquelle les États membres de l'Union africaine se sont formellement engagés dans le cadre du Protocole de l'UA sur la libre circulation. Le fait que l'Afrique du Sud n'ait pas ratifié et mis en œuvre ce protocole, tout en permettant simultanément aux mouvements anti-migrants de gagner du terrain politique, représente un écart significatif entre ses engagements internationaux et sa pratique politique intérieure.

IV. LE PLAIDOYER POUR L'INTÉGRATION AFRICAINE COMME SOLUTION STRUCTURELLE

4.1 Pourquoi les murs et les expulsions ne peuvent pas fonctionner

La réponse politique instinctive à la xénophobie — contrôles aux frontières plus stricts, expulsions massives, murs — est non seulement moralement problématique ; elle est économiquement contre-productive et stratégiquement contre-performante, en particulier pour un pays comme l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud partage de longues frontières poreuses avec le Zimbabwe, le Mozambique, le Botswana, le Lesotho, l'eSwatini et la Namibie. Les facteurs structurels de la migration — pauvreté, conflits, manque d'opportunités dans les pays voisins — ne sont pas atténués par les opérations d'expulsion ; ils redirigent

simplement les flux. Les personnes expulsées reviennent fréquemment. Entre-temps, les coûts des opérations de contrôle, les dommages aux relations diplomatiques avec les États voisins et les perturbations économiques causées par la perte de la main-d'œuvre migrante dans des secteurs clés (agriculture, construction, services à domicile) sont substantiels et mesurables.

Chaque pays qui a tenté l'expulsion massive d'Africains étrangers — le Ghana en 1969, le Nigeria en 1983 — a subi d'importantes conséquences économiques, notamment la perte de main-d'œuvre qualifiée, la perturbation des réseaux commerciaux et des dommages diplomatiques à long terme. L'Afrique du Sud, en tant que plus grande économie du continent et plaque tournante des chaînes d'approvisionnement régionales, souffrirait de manière disproportionnée de toute tentative sérieuse d'expulser sa population de migrants africains.

4.2 L'intégration africaine : le plaidoyer économique pour l'Afrique du Sud

L'intégration africaine — en particulier la mise en œuvre complète et accélérée de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), du Protocole de l'UA sur la libre circulation, du Marché unique du transport aérien africain et des initiatives associées — offre à l'Afrique du Sud la voie la plus crédible vers la croissance économique soutenue nécessaire pour remédier au chômage et aux inégalités.

La modélisation est sans équivoque. Dans le scénario ZLECAf plein, **le commerce total de l'Afrique du Sud en pourcentage du PIB** devrait passer de 57 % en 2023 à **72 % d'ici 2043** — contre 62 % dans le scénario de référence. Le PIB de l'Afrique du Sud serait **9 % plus important d'ici 2043**, soit **54 milliards de dollars supplémentaires**, avec un PIB par habitant s'élevant à environ **15 600 dollars**, une amélioration de près de 6 % par rapport au scénario de référence. Ce ne sont pas des gains négligeables : ils représentent des millions d'emplois supplémentaires, des recettes fiscales suffisantes pour financer l'amélioration des services publics et l'assiette économique élargie qui rend le contrat social viable.

L'Afrique du Sud est idéalement positionnée pour être le **principal bénéficiaire** de l'intégration africaine. Elle est déjà le plus grand investisseur sortant parmi les pays africains et le premier exportateur de produits manufacturés vers le continent. Ses secteurs automobile, agroalimentaire, services financiers, logistique et télécommunications sont tous positionnés pour une expansion massive si les obstacles au commerce intra-africain sont supprimés. Les exportations automobiles de l'Afrique du Sud vers l'Afrique ont progressé de **12,4 % en glissement annuel en 2024**, avant même la pleine mise en œuvre de la ZLECAf — un avant-goût de ce qui est possible à grande échelle.

Le potentiel continental de la ZLECAf est tout aussi convaincant. L'accord a le potentiel d'augmenter le PIB de l'Afrique d'environ **141 milliards de dollars**, de stimuler le commerce intra-africain d'environ **276 milliards de dollars (une augmentation de 45 %)**, et de sortir plus de **30 millions d'Africains de l'extrême pauvreté** d'ici 2043. Les exportations intra-africaines pourraient augmenter de **109 %**, principalement tirées par les produits manufacturés. Le Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), déjà ratifié par 44 pays, permet aux entreprises de réaliser des transactions dans 42 devises africaines sans intermédiaire de devise tierce — réduisant directement les coûts commerciaux et permettant aux petites et moyennes entreprises de participer aux chaînes de valeur régionales.

Dans le scénario ZLECAf, le PIB de l'Afrique du Sud sera 9 % plus important d'ici 2043 — 54 milliards de dollars supplémentaires. C'est ce dividende économique que la xénophobie met en péril.

4.3 L'intégration s'attaque aux causes profondes de la migration

L'enseignement le plus profond de la recherche sur la migration africaine est que **la libre circulation de la main-d'œuvre et le développement des opportunités économiques régionales sont complémentaires, et non contradictoires**. À mesure que la ZLECAf stimule le développement industriel, la création d'emplois et la croissance des revenus à travers le continent — sortant les pays de la pauvreté qui force l'émigration — le volume de la migration irrégulière et désespérée diminue naturellement. Les migrants se déplacent essentiellement à la recherche d'opportunités économiques. À mesure que ces opportunités se

multiplient dans leurs pays d'origine et dans un espace économique régionalement intégré, la pression d'une migration massive et non gérée diminue.

Ce n'est pas un vœu pieux. L'expérience de l'Union européenne — avec laquelle les partis membres de l'ADAFP entretiennent des liens étroits — illustre clairement ce schéma. À mesure que les niveaux de vie ont convergé entre les États membres de l'UE grâce à l'intégration, la dynamique de la migration au sein de l'Union s'est normalisée : les personnes se déplacent pour des opportunités, non par désespoir, et dans les deux sens. La libre circulation des personnes au sein de l'UE a été corrélée — et non responsable — de la prospérité des sociétés d'envoi et d'accueil.

L'Afrique doit construire sa propre version de cette convergence. La ZLECAf en est le mécanisme. L'Afrique du Sud — en tant qu'économie la plus sophistiquée du continent, avec les enjeux les plus élevés dans un marché africain prospère — a le plus à gagner à la défendre et le plus à perdre à la saper par l'exclusion xénophobe des ressortissants africains.

4.4 L'intégration et le dividende démocratique

Au-delà de l'économie, l'intégration africaine est l'antidote le plus puissant disponible aux dynamiques politiques qui produisent la xénophobie. Lorsque les pays africains s'inscrivent dans des relations économiques et politiques contraignantes — lorsque leurs citoyens commercent ensemble, étudient ensemble, voyagent ensemble et investissent ensemble — la déshumanisation de « l'étranger » devient politiquement plus difficile et moins électoralement rentable. L'intégration construit la solidarité interpersonnelle, l'interdépendance économique et l'identité partagée qui rendent le bouc-émissarisme moins efficace comme stratégie politique.

L'architecture de l'intégration — l'UA, la ZLECAf, les organes régionaux des droits de l'homme, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples — fournit également des cadres institutionnels de responsabilité. Une Afrique intégrée dispose de plus d'outils pour répondre collectivement à un État membre qui viole systématiquement les droits d'autres Africains. La combinaison des incitations économiques (accès aux marchés africains) et de la responsabilité institutionnelle (normes et mécanismes continentaux) crée les conditions dans lesquelles la xénophobie devient à la fois économiquement coûteuse et politiquement coûteuse pour tout gouvernement qui la tolère.

V. RECOMMANDATIONS

L'ADAFP formule les recommandations ciblées suivantes à l'intention de chacun des acteurs clés dans la crise xénophobe en Afrique du Sud et dans le projet d'intégration continentale.

5.1 À l'intention de BOSA (Build One South Africa) — principal membre sud-africain de l'ADAFP

BOSA, sous la direction du Président de l'ADAFP, le Dr Mmusi Maimane, a fait preuve d'un leadership fondé sur des principes et courageux sur la question de la xénophobie. Le discours du Dr Maimane à l'occasion de la Journée de l'Afrique 2026 — appelant à l'État de droit, à une administration humaine de l'immigration et à une vision d'intégration continentale — a donné le bon ton. L'ADAFP appelle BOSA à :

- **Maintenir et approfondir son engagement explicite en faveur de l'Ubuntu et de la non-discrimination** comme valeurs fondamentales du parti, y compris dans le contexte de la coalition Unite for Change et des élections locales de 2026. La xénophobie ne doit pas être apaisée pour des avantages électoraux.
- **Élaborer une plateforme politique globale de BOSA sur l'immigration, avec chiffrage complet**, qui distingue clairement l'application légale de la loi sur l'immigration (que BOSA soutient), le

vigilantisme inconstitutionnel (que BOSA s'oppose) et la contribution économique positive des ressortissants africains (que BOSA devrait défendre dans le discours public).

- **Mener la campagne pour la ratification et la mise en œuvre par l'Afrique du Sud du Protocole de l'UA sur la libre circulation**, en faisant de cela une priorité législative phare à l'Assemblée nationale.
- **Activer le Think Tank de l'ADAFP à l'Université de Johannesburg**, sous la direction du Dr Khulu Mbatha, pour produire des recherches rigoureuses et accessibles sur la contribution économique des migrants africains à l'Afrique du Sud — contrecarrant les faux récits utilisés pour justifier la xénophobie.
- **Organiser un dialogue national** sous la direction de BOSA — rassemblant la société civile, les organisations de la diaspora africaine, le secteur des affaires et les milieux académiques — pour forger un consensus sud-africain en faveur d'une approche humaine, légale et orientée vers l'intégration en matière de migration.

5.2 À l'intention des partis démocratiques et libéraux d'Afrique du Sud (dont l'Alliance Démocratique)

Les partis libéraux et démocratiques d'Afrique du Sud — dont l'Alliance Démocratique, le plus ancien parti libéral d'Afrique et membre de l'Internationale libérale — ont une responsabilité particulière de résister à la politique de la xénophobie et de défendre une approche de la migration fondée sur les droits. L'ADAFP appelle ces partis à :

- **Condamner formellement et publiquement** Operation Dudula, March and March, et toute autre organisation qui recourt à la violence illégale, à l'intimidation ou aux blocages pour appliquer des politiques anti-migrants — indépendamment de leur soutien électoral ou de leur popularité.
- **Refuser d'adopter une rhétorique anti-migrants** à des fins électorales, y compris dans le cadre de la campagne pour les élections locales de 2026. La tentation de courtiser les électeurs d'Operation Dudula avec un discours sévère sur l'immigration doit être résistée comme à la fois contraire aux principes et finalement contre-productive.
- **Construire une coalition d'opposition pour la gouvernance constitutionnelle**, faisant de la protection des droits constitutionnels de toutes les personnes en Afrique du Sud — quelle que soit leur nationalité — une priorité de plateforme partagée.
- **Défendre la mise en œuvre de la ZLECAf** comme priorité économique, et établir explicitement le lien dans les communications politiques : l'élargissement de l'accès au marché africain génère les emplois et les recettes qui réduisent la concurrence pour des ressources rares qui alimente la xénophobie.
- **Utiliser la position de la DA et de GOOD au sein du Gouvernement d'unité nationale** pour plaider en faveur d'un Plan d'action national sur la xénophobie véritablement fondé sur des données probantes — qui s'attaque aux réseaux criminels, tient les instigateurs politiques pour responsables et alloue des ressources significatives à l'application de la loi et à l'intégration.
- **S'engager avec l'ADAFP et les autres réseaux politiques africains** pour coordonner la défense au niveau continental des droits des ressortissants africains et pour l'avancement de l'intégration africaine.

5.3 À l'intention des organisations de défense des droits de l'homme et de la société civile sud-africaines

La société civile sud-africaine — dont Lawyers for Human Rights, la Commission sud-africaine des droits de l'homme, la Fondation Ahmed Kathrada, Section 27, Xenowatch et le Mobility Governance Lab, entre autres — a été indispensable dans la documentation des abus et la défense des droits des migrants. L'ADAFP appelle ces organisations à :

- **Continuer et élargir la documentation des incidents xénophobes**, en publiant des rapports réguliers et accessibles qui tiennent l'État responsable de sa réponse — et de son absence de réponse — à la violence et à la discrimination contre les migrants.
- **Contester, par voie judiciaire, la complicité de l'État** dans la violence xénophobe — y compris l'accord entre le SAPS et March and March pour ne pas appliquer la loi, et le défaut de poursuites contre les auteurs d'attaques documentées.
- **Tisser des liens avec les communautés de la diaspora africaine et leurs homologues de la société civile dans leurs pays d'origine**, créant un réseau continental de la société civile capable d'amplifier la défense des droits au-delà des frontières de l'Afrique du Sud.
- **Mener une éducation publique proactive** — dans les écoles, les universités, les radios communautaires, les réseaux sociaux — pour contrecarrer les faux récits sur la migration et développer la compréhension publique des contributions positives des ressortissants africains à l'économie et à la culture de l'Afrique du Sud.
- **Plaider pour la ratification par le gouvernement sud-africain du Protocole de l'UA sur la libre circulation** et pour un système d'immigration transparent, équitable et accessible — réduisant la part de la migration irrégulière qui résulte d'un échec administratif plutôt que d'une intention de violer la loi.

5.4 À l'intention du gouvernement sud-africain

L'ADAFP appelle le Gouvernement d'unité nationale, dirigé par le Président Cyril Ramaphosa, à aller au-delà des déclarations et à prendre des mesures significatives pour mettre fin à la crise xénophobe et aligner la politique de l'Afrique du Sud sur ses engagements internationaux. Plus précisément :

1. **Établir une véritable responsabilité pour la violence xénophobe.** Les auteurs d'attaques violentes contre des migrants doivent être poursuivis en justice. Les policiers qui extorquent des migrants, acceptent de laisser des groupes d'autodéfense opérer librement ou ne respectent pas la loi doivent en subir les conséquences. L'impunité est le principal moteur du cycle de violence.
2. **Retirer formellement et sans ambiguïté toute légitimité aux organisations d'autodéfense anti-migrants** en refusant de les rencontrer comme s'ils étaient des parties prenantes politiques légitimes, et en réaffirmant publiquement que le contrôle de l'immigration est une fonction exclusive de l'État — et non de groupes civils autoproclamés.
3. **Financer et mettre en œuvre un Plan d'action national crédible et fondé sur des données probantes en matière de xénophobie** — qui alloue des ressources réelles (et non de simples engagements rhétoriques), établit des indicateurs de performance clairs et fait l'objet d'un suivi indépendant par la société civile et les institutions du Chapitre 9.
4. **Ratifier et mettre en œuvre le Protocole de l'UA sur la libre circulation**, en commençant par des arrangements pilotes avec les États membres de la SADC. L'Afrique du Sud ne peut prétendre au leadership en matière d'intégration africaine tout en refusant de mettre en œuvre le cadre de libre circulation le plus important du continent.
5. **Réformer l'administration de l'immigration en Afrique du Sud** pour la rendre accessible, transparente et efficace — réduisant la proportion de migrants en situation « irrégulière » parce que le système est opaque et impraticable, et non parce qu'ils ont l'intention de violer la loi.
6. **Faire de la mise en œuvre de la ZLECAf une priorité économique nationale**, notamment avec des calendriers complets de réduction tarifaire, des investissements dans les infrastructures de facilitation frontalière et la promotion des entreprises sud-africaines — en particulier les PME — sur les marchés africains.
7. **Commanditer un audit économique national de la contribution des migrants africains à l'économie de l'Afrique du Sud** — emploi, entrepreneuriat, recettes fiscales, dépenses de

consommation — et publier les résultats largement. Le discours public est dominé par de faux récits ; les données précises sont l'antidote.

5.5 À l'intention de l'Union africaine

L'Union africaine dispose du mandat, de l'architecture institutionnelle et des cadres normatifs pour répondre de manière plus robuste à la crise xénophobe en Afrique du Sud. L'ADAFP appelle l'UA à :

- **Invoquer les mécanismes d'examen par les pairs et diplomatiques de l'UA** pour s'engager formellement avec l'Afrique du Sud sur sa conformité avec la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Acte constitutif de l'UA et le Protocole continental sur la libre circulation en ce qui concerne le traitement des ressortissants africains.
- **Accélérer la mise en place de l'infrastructure opérationnelle de la ZLECAf** — notamment le PAPSS, la Banque africaine d'investissement et les mécanismes de facilitation des échanges — pour garantir que les avantages économiques de l'intégration sont visibles et tangibles pour les citoyens et la classe politique de l'Afrique du Sud.
- **Renforcer le cadre continental de protection des Africains vivant et travaillant au-delà des frontières**, notamment par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et les mécanismes de rapport des droits de l'homme de l'UA.
- **Lancer une campagne continentale d'éducation publique sur l'identité africaine, la migration et l'intégration**, atteignant les citoyens en Afrique du Sud et à travers le continent avec le récit positif d'une Afrique qui se déplace, commerce et prospère ensemble.
- **Accélérer la ratification et la mise en œuvre du Protocole de l'UA sur la libre circulation** par tous les États membres, avec l'Afrique du Sud spécifiquement comme cas prioritaire compte tenu de son poids régional.

5.6 À l'intention des chefs d'État et de gouvernement africains

La crise xénophobe en Afrique du Sud est en fin de compte un test du leadership politique africain. L'ADAFP appelle les chefs d'État et de gouvernement africains, collectivement, à :

- **Parler d'une seule voix** lors du prochain Sommet de l'UA, condamnant formellement les violences xénophobes contre les ressortissants africains en Afrique du Sud et appelant le gouvernement sud-africain à honorer ses obligations envers l'UA.
- **Résister à la tentation de déployer un levier économique — restrictions commerciales, révisions des investissements, expulsion des entreprises sud-africaines — comme réponse punitive** aux violences xénophobes contre leurs ressortissants. De telles mesures nuisent à l'intégration et créent des cycles de représailles qui ne profitent à personne. L'engagement diplomatique, coordonné par l'UA, est le mécanisme approprié et le plus efficace.
- **Investir dans le développement des économies de leurs propres pays**, en reconnaissant que le développement économique national réduit le volume de la migration désespérée, tandis que la stagnation économique et les défaillances de gouvernance l'exportent. La responsabilité de réduire la pression migratoire commence chez soi.
- **Défendre la ZLECAf chez eux et à travers le continent**, en plaidant auprès de leurs citoyens qu'une Afrique plus intégrée est une Afrique plus prospère — pour tous, y compris pour les Sud-Africains.
- **S'engager avec l'opposition démocratique et libérale d'Afrique du Sud** — en particulier BOSA et l'alliance ADAFP — comme partenaires dans la construction de la coalition politique à l'échelle continentale nécessaire pour faire avancer l'intégration et combattre la xénophobie. La solution à la crise xénophobe en Afrique du Sud sera finalement politique, et elle requiert des alliés politiques en Afrique du Sud même.

VI. CONCLUSION

La xénophobie en Afrique du Sud n'est pas une conséquence inévitable de la migration. C'est le produit de défaillances de la gouvernance, d'exploitation politique, d'inégalités économiques et de la normalisation du bouc-émissairisme — tous susceptibles d'être changés. Mais ils ne peuvent pas être changés par des murs, des expulsions ou l'accueil de la politique des groupes d'autodéfense. Ils ne peuvent être changés que par une bonne gouvernance, un leadership politique honnête, une croissance économique qui atteint les marginalisés et un approfondissement progressif de l'intégration africaine.

L'Afrique du Sud a tout à gagner d'une Afrique plus intégrée et tout à perdre à en être isolée. Son économie dépend des marchés africains, de la main-d'œuvre africaine et de la bonne volonté africaine. Son industrie touristique dépend des visiteurs africains. Son projet démocratique dépend d'institutions qui protègent les droits de tous — et pas seulement des citoyens. Et sa crédibilité internationale dépend de la fidélité aux valeurs qu'elle revendique : Ubuntu, non-racialisme, démocratie constitutionnelle et solidarité panafricaine.

L'ADAFP soutient fermement ceux en Afrique du Sud — au gouvernement, dans l'opposition, dans la société civile et dans les communautés — qui se battent pour défendre ces valeurs. Nous nous tenons aux côtés de BOSA, de la DA, de Lawyers for Human Rights, de Xenowatch et de chaque Sud-Africain qui refuse d'accepter que la xénophobie soit un prix acceptable pour la popularité politique. Et nous appelons chaque gouvernement africain, l'Union africaine et la communauté internationale à les soutenir.

L'Afrique se trouve à un carrefour. La voie de la fragmentation, de l'exclusion et du bouc-émissairisme mène à la pauvreté, aux conflits et à la décadence démocratique. La voie de l'intégration, de la solidarité et de la prospérité partagée mène à l'Afrique qu'Agenda 2063 envisage — un marché, un peuple, un avenir. Le choix est devant l'Afrique du Sud. L'ADAFP est clair sur la voie que l'Afrique du Sud doit emprunter.

« L'Afrique ne peut pas poursuivre avec succès l'unité économique pendant que des Africains vivent dans la peur dans d'autres pays africains. » — Déclaration continentale de l'ADAFP sur la xénophobie, mai 2026

Publié par l'Alliance Démocratique Africaine pour la Liberté et le Progrès (ADAFP)

Juin 2026 | adafp.org

RÉFÉRENCES SÉLECTIONNÉES

1. Commission de l'Union africaine. **Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons**. Addis-Abeba : Commission de l'UA, 2015.
2. Afreximbank. **Rapport sur le commerce africain 2024**. Le Caire : Afreximbank, 2024.
3. Brookings Institution. « L'avenir du commerce africain à l'ère de la ZLECAf. » **Foresight Africa 2024**. Washington, D.C. : Brookings, 2024.
4. Chisadza, C. « Xénophobie et qualité de vie : données probantes d'Afrique du Sud. » **Social Forces** (2025).
5. Commission économique pour l'Afrique. **Rapport économique sur l'Afrique 2025 : Faire avancer la mise en œuvre de la ZLECAf**. Addis-Abeba : UNECA, 2025.
6. Ferreira, S. et Perks, M. « La xénophobie comme facteur entravant l'économie touristique de l'Afrique du Sud. » **African Tourism Research** (2016).
7. ISS African Futures. **Scénarios de développement de l'Afrique du Sud : analyse du scénario ZLECAf**. Pretoria : ISS, 2025.
8. Lawyers for Human Rights, CIJ et al. « Déclaration sur la condamnation de la xénophobie par le Président sud-africain. » Johannesburg, juin 2026.
9. Selelo, O.T. « Une approche systémique pour atténuer la xénophobie en Afrique du Sud. » **Systems Research and Behavioral Science** (2026).
10. Southern African Migration Project (SAMP). **Migration et xénophobie en Afrique du Sud**. Le Cap : SAMP, 2004.
11. Trimikliniotis, N., Gordon, S. et Zondo, B. « La violence xénophobe comme entreprise politique. » **Political Geography** (2022). doi:10.1080/14650045.2022.2078707.
12. CNUCED. **Rapport sur le développement économique en Afrique 2024 : Libérer le potentiel commercial de l'Afrique**. Genève : CNUCED, 2024.
13. Banque mondiale. **Africa Pulse** (2024). Washington, D.C. : Banque mondiale, 2024.
14. Xenowatch / Mobility Governance Lab. **Xénophobie en Afrique du Sud : complicité de l'État avec les gangs et les groupes d'autodéfense**. Johannesburg, juin 2026.
15. ADAFP. **Déclaration officielle sur les protestations anti-immigration et la violence xénophobe en Afrique du Sud**. Casablanca/Johannesburg : ADAFP, mai 2026.
16. ADAFP. **Déclaration à l'occasion de la Journée de l'Afrique 2026**. Johannesburg : ADAFP, 25 mai 2026.
17. ADAFP. **La Revue de l'intégration africaine — Première édition**. Johannesburg : ADAFP, 25 mai 2026.
18. ADAFP. **Rapport annuel sur la sécurité et la démocratie en Afrique 2026**. Johannesburg : ADAFP, 2026.
19. Maimane, M. (Dr). « L'Afrique du Sud, l'Afrique et l'avenir de la migration : répondre à la xénophobie par le droit, le leadership et une vision continentale. » Discours à l'occasion de la Journée de l'Afrique, Constitution Hill, Johannesburg, 25 mai 2026.